



PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation projet

Commune de Billième (73)

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

30 Janvier 2020

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les actions que la commune de Billième souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de diversification urbaine et sociale, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

Commune de l'Avant Pays Savoyard, Billième est caractérisée par son caractère agricole marqué et par sa localisation entre Rhône, lac et montagnes, entre Ain et Savoie.

Sa proximité avec les agglomérations de Chambéry, Aix les Bains, Le Bourget du lac, Belley et son cadre de vie aux paysages de coteaux viticoles, lui confère son attractivité.

L'attraction de la commune repose ainsi aujourd'hui sur:

- Une grande qualité intrinsèque du territoire, fortement empreint de ruralité, qui s'exprime au travers :
 - des milieux naturels à forte valeur, à la fois ressource et patrimoine,
 - des espaces agricoles exploités (agriculture extensive, fauche et viticulture),
 - des paysages diversifiés, souvent en relation avec les éléments du grand paysage.
- Une disponibilité foncière encore importante résultant :
 - Du potentiel urbanisable disponible à travers le POS,
 - D'une pratique identitaire de transmission foncière au sein des familles,
 - D'un coût du foncier encore maîtrisé.

Toutefois, notons que le territoire est également marqué par sa dépendance aux agglomérations périphériques en matière d'emploi et que l'absence de commerces, équipements et services sur la commune contribue à la stagnation de la population.

L'évolution des dernières décennies, la pression foncière qui s'exerce sur les communes du coteau posent les questions du maintien de l'identité « rurale » et

du dynamisme communal, de l'intégration des nouveaux habitants. Face à ces questionnements, Billième souhaite, notamment à travers l'élaboration de son PLU, affirmer son identité communale en offrant aux habitants plus de services, de loisirs, tout en préservant son cadre de vie et son organisation en villages et hameaux.

Dans un souci d'économie de l'espace, la réflexion sur le développement du territoire a été menée en favorisant la densification et en limitant les extensions urbaines. Cette volonté se traduit dans le PLU de la commune de Billième par la densification mesurée et une maîtrise des secteurs ouverts à l'urbanisation en périphérie des hameaux, ainsi que par des projets permettant une maîtrise de l'urbanisation et de requalification des espaces en cœur de village de Billième.

Dans ce cadre, le PADD, qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales, se décline en trois axes :

- 1- Favoriser un mode de gestion durable de l'espace et préserver la qualité du cadre de vie**
- 2- Affirmer l'organisation communale en villages et hameaux pour maintenir la croissance démographique**
- 3- Développer et pérenniser les activités et services structurant le dynamisme communal**

1 Favoriser un mode de gestion durable de l'espace et préserver la qualité du cadre de vie

La commune est caractérisée par l'ampleur et la qualité de ses espaces naturels identifiés notamment à travers des secteurs d'inventaire : ZNIEFF, Natura 2000 ou zones humides. Le contexte d'urbanisation en hameaux, connaissant les prémices d'un étalement urbain, assure encore à l'heure actuelle un bon fonctionnement du réseau écologique tant dans la préservation des milieux naturels remarquables ou ordinaires que dans la préservation des connexions entre ces milieux.

Au même titre que les milieux naturels, le paysage et l'architecture communaux sont des éléments identitaires forts pour les habitants dont la volonté de préservation est confirmée.

1.1 PRÉSERVER LES GRANDS ÉQUILIBRES

Les espaces « naturels » (exploités ou non) structurent l'environnement typique de la commune. Ils sont l'expression d'équilibres fragiles, notamment en termes de ressources et de biodiversité. La volonté communale est de préserver et de valoriser les grands équilibres existants entre développements urbains, espaces agricoles et espaces naturels.

Il est prévu de :

Préserver les grands équilibres entre le développement urbain, les espaces agricoles et les espaces naturels pour garantir la cohérence des orientations communales avec le territoire de l'Avant Pays Savoyard :

- Pérenniser les conditions favorables à un système d'exploitation agricole.
- Sauvegarder les massifs boisés afin de réguler les activités qui peuvent s'y exercer et de garantir leur rôle de protection.
- Protéger les cours d'eau et leurs berges (ripisylves) afin de garantir leur fonctionnalité écologique, hydraulique et éviter l'exposition des biens et des personnes en cas de débordement à caractère torrentiel.
- Intégrer le site classé viticole.

Clarifier les limites entre enveloppes urbaines et espaces naturels (agricoles et forestiers), pour les secteurs de mitage et d'étalement urbain.

1.2 MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS EN PRÉSERVANT L'ENSEMBLE DE LEURS COMPOSANTES

À l'échelle communale, la conservation de la biodiversité résulte de la préservation des milieux les plus riches, souvent les plus sensibles car convoités ou malmenés par les diverses activités humaines. Cette préservation trouve son sens dans la mesure où elle contribue au maintien :

- des habitats de la faune sauvage,
- des continuités écologiques (déplacement de la faune) relevées sur le territoire,
- des interactions entre les différents milieux.

Pour cela, le projet prévoit de :

Préserver de l'urbanisation tous les milieux humides connus de la commune (marais, tourbières, cours d'eau...) afin de pérenniser les fonctions hydrauliques et écologiques qui leur sont propres.

Affirmer les continuités écologiques relevées sur la commune :

- Garantir à long terme les connexions écologiques majeures orientées Est/Ouest faisant la liaison entre les espaces à préserver du Mont de La Charvaz et les boisements du Mont de Lierre et « Nord/ Sud » reliant les lacs-marais de St Jean de Chevelu aux espaces naturels et agricoles.
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les enveloppes bâties existantes.

1.3 PERMETTRE UNE PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les terres agricoles représentent l'une des occupations du sol la plus développée sur le territoire communal. Ce sont majoritairement des terres utilisées par la

viticulture, et il existe également des terres en prairie. Elles participent de la qualité paysagère du territoire et représentent aussi une valeur économique. Ces terres sont principalement exploitées par des exploitations extérieures à la commune.

L'objectif est donc de préserver au maximum les terres agricoles dans leur ensemble et plus particulièrement les grandes entités agricoles, afin de ne pas remettre en cause le bon fonctionnement des exploitations. Le développement urbain communal sera modeste et étudiera le renouvellement du tissu existant, ce qui va dans le sens de la préservation globale des terres agricoles et du fonctionnement des exploitations.

Certaines terres sont strictement préservées du fait de leur classement au sein du site « coteaux viticoles de Jongieux-Marestel ». Ce classement concerne plus de 75 % du territoire communal.

1.4 VALORISER LE PATRIMOINE RURAL

La valorisation du patrimoine archéologique et architectural est une façon de révéler l'histoire du lieu et les éléments emblématiques de l'identité rurale de Billième. Le projet pour Billième, vise à préserver ses formes construites héritées de l'histoire agricole de la commune par un classement adéquat.

Il est prévu de :

Valoriser les éléments emblématiques du patrimoine rural de l'Avant Pays Savoyard et notamment :

- le bâti vernaculaire d'intérêt architectural ou patrimonial
- le petit patrimoine (croix, ...)
- les pierres cupulaires encore existantes

Permettre l'expression d'une architecture contemporaine, s'inspirant des caractéristiques locales des maisons dauphinoises : matériaux, volumétries, implantation (compacité)...

Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux projets

- Adapter les constructions en réduisant l'impact des talus issus de terrassement (voirie, implantation de la construction,...)
- Planter les constructions au plus près des voies publiques et limiter les dessertes internes aux parcelles dans le cas de constructions isolées
- Optimisation de l'implantation de la construction sur la parcelle (ensoleillement, assainissement,...)

1.5 ŒUVRER POUR UNE GESTION PLUS ÉCONOME ET PLUS OPTIMISÉE DE L'ESPACE

Les réflexions conduites par la commune depuis plusieurs années visent à initier une réduction de la consommation d'espace et des ressources. Il s'agit d'affirmer cette gestion économe du foncier et des ressources pour promouvoir un développement équilibré.

Œuvrer pour une gestion plus économe du foncier

La commune a connu sur la dernière décennie une consommation foncière significative à destination de l'habitat. Depuis 2005, près de 3 ha d'espaces non construits ont été consommés pour l'habitat permettant la réalisation de 23 logements, soit environ 1300 m² par logement. Cette consommation masque toutefois quelques disparités en fonction des secteurs et des années de construction, même si la taille des terrains est quasiment toujours supérieure à 1000m².

L'économie du foncier est stratégique pour la valorisation de la commune, car elle garantit non seulement la préservation des espaces naturels et agricoles, mais permet également la maîtrise de l'étalement villageoise et la recherche d'un développement équilibré de l'urbanisation de la commune, dans le respect de sa morphologie et de son identité.

Le projet a ainsi pour objectif de réduire la consommation foncière connue sur les 10 dernières années, afin de préserver un foncier précieux pour l'agriculture et les générations futures. Pour ce faire il s'agira de veiller à ce que les constructions nouvelles consomment 40 à 50% d'espace en moins par rapport à

ce qui existe aujourd'hui. Plus concrètement, il s'agira de veiller à ce que la densité moyenne des secteurs d'OAP ne soit pas inférieure à 15 logements / hectare.

1.6 ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES A UN FONCTIONNEMENT COMMUNAL DURABLE

La viabilité des orientations précédentes repose sur la capacité de la commune et de ses partenaires à préserver et diversifier les ressources et améliorer les réseaux divers qui desservent le territoire communal.

Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies d'aménagement portent sur :

- la ressource en eau,
- la diversification de l'approvisionnement énergétique,
- l'amélioration des réseaux,
- la gestion des déplacements.

Optimiser la gestion de la ressource en eau

La préservation des ressources locales : sources d'eau potable, espaces naturels, agricoles et forestiers conditionne la pérennité des installations humaines.

Pour cela, il est prévu de :

- Affirmer le périmètre de protection (en étude) du captage de Pré Rosel.
- Encourager les dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles indispensables à l'alimentation des aquifères et des milieux humides.
- Exploiter durablement la ressource en eau potable afin d'assurer la bonne adéquation entre le développement communal et la ressource en eau disponible à moyen et long termes.
- Eviter le développement de nouvelles constructions sur les secteurs concernés (principalement sur Les Jacquins) par des difficultés de desserte en eau potable (faiblesse en période d'étiage ou canalisation de gabarit restreint), dans l'attente de travaux d'amélioration.
- Sécuriser l'approvisionnement en eau en maîtrisant la consommation et la qualité du réseau
- Optimiser la gestion des eaux de pluie et de ruissellement

Favoriser les énergies renouvelables

- Adapter le règlement pour permettre en cas de besoin les installations de production d'énergie renouvelable

Mettre en adéquation urbanisation et dessertes en réseaux

La totalité des réseaux, qu'ils soient liés à l'approvisionnement (eau, électricité), aux communications (voirie, téléphonie, numérique) ou à la gestion des déchets (assainissement, déchets ménagers) participent au bon fonctionnement du territoire. Compte tenu de la diffusion de l'urbanisation, ces réseaux sont stratégiques pour plusieurs raisons :

- incidence sur les finances de la collectivité et de ses partenaires (Conseil Départemental, Communauté de communes...), en cas d'extension, d'amélioration et d'entretien ;
- niveau de service pour les acteurs et les usagers du territoire (habitants, entreprises, touristes...) ;
- rôle dans la préservation de certaines ressources (aquifères).

Notons qu'aucun travail d'assainissement collectif n'est envisagé à l'échelle de la commune et des syndicats à l'horizon du PLU.

Pour cela, il est prévu de :

- Prendre en compte la problématique de l'assainissement individuel, notamment en limitant le développement d'une nouvelle urbanisation sur les secteurs très contraints (Les Jacquins principalement) dans l'attente de solutions convenables.
- Adopter des mesures en faveur d'une gestion raisonnée des eaux pluviales : maintenir l'alimentation des aquifères et des milieux aquatiques, et limiter les effets de ruissellement.
- Poursuivre l'adaptation du réseau routier en relation avec ses rôles de desserte locale et/ou de transit, tout en renforçant les conditions propices à une meilleure sécurité routière.

Billième est dépendante des bassins urbains alentour en termes d'emploi, et les déplacements se font majoritairement en voiture. S'il est difficilement envisageable, dans les années à venir, de réduire les déplacements automobiles

par la création d'un transport en commun efficace, différentes actions à l'échelle communale peuvent être envisagées :

- Favoriser dans la mesure du possible le développement des communications numériques en cohérence avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique pouvant contribuer au développement du télétravail et aux développements d'activités sur la commune,
- Favoriser le covoiturage, nécessaire aux déplacements journaliers emploi/logement, depuis le centre village,
- poursuivre l'aménagement de cheminements modes doux dans les villages et hameaux afin de sécuriser les déplacements comme cela a été fait dans le centre village.

2 Affirmer l'organisation communale en villages et hameaux pour maintenir la croissance démographique

Il s'agit de consolider Billième, à travers la recherche de compatibilité avec les principes et orientations du SCOT de l'Avant Pays Savoyard, tout en préservant la qualité rurale et la grande sensibilité écologique de son territoire.

Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies d'aménagement portent sur :

2.1 S'INSCRIRE DANS UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT PERMIS PAR LE SCOT

Par son dimensionnement, le potentiel urbanisable doit permettre d'accroître légèrement le nombre d'habitants pour :

- consolider le dynamisme de Billième et les équipements scolaires
- maintenir la diversité générationnelle et sociale au sein de la population communale.

Le développement de l'habitat souhaité doit également permettre de répondre au phénomène de décohabitation en permettant aux natifs de la commune de réaliser une première installation par exemple.

L'objectif est d'envisager une croissance démographique d'environ 1% par an, tout en favorisant l'arrivée et le maintien des jeunes et des familles sur le territoire.

Pour cela, il est prévu de :

Diversifier et améliorer les possibilités résidentielles des différentes générations en poursuivant les efforts communaux pour proposer de nouveaux logements locatifs dans le cœur de village,

Développer des alternatives à l'habitat individuel « pur » en accompagnant la réalisation d'un nouvel habitat villageois un peu plus dense dans le chef-lieu en s'inspirant de la morphologie urbaine traditionnelle :

- introduire de nouvelles typologies architecturales : individuel jumelé et habitat intermédiaire par des opérations de développement ou de réhabilitation.
- valoriser le potentiel du bâti existant.
- allier qualité de l'habitat, qualité du cadre de vie et confort d'usage : volumétries, matériaux, espaces extérieurs privatifs.
- équilibrer la densité recherchée par la valorisation et l'aménagement d'espaces publics ou collectifs.

Les opérations à réaliser pour satisfaire ces objectifs sont prioritairement envisagées dans le cœur de village de Billième.

2.2 RÉORGANISER LE POTENTIEL URBANISABLE

Face à la diffusion de l'urbanisation communale en hameaux, l'élaboration du PLU vise une polarisation plus claire de l'armature urbaine de Billième.

Ainsi il est prévu de :

Prioriser le développement urbain au sein des enveloppes urbaines existantes : l'objectif est d'optimiser les enveloppes urbaines existantes du Chef-lieu et des secteurs ne présentant pas de contraintes majeures (réseaux notamment) pour leur développement, en envisageant prioritairement un comblement des espaces non bâtis existants.

Affirmer le centre village s'étendant du château aux constructions au nord de l'église comme pôle principal de développement. Le Chef-lieu pourrait également être l'accueil d'opérations mixtes de type logements et services/commerces en rez-de-chaussée.

Envisager quelques extensions mineures autour des secteurs des Combes, bien situés et ne présentant pas de contraintes majeures vis-à-vis de la problématique des réseaux.

Permettre au hameau du Vivier d'évoluer au sein de ses limites actuelles.

Optimiser le potentiel de réhabilitation et de requalification

- Favoriser la réhabilitation des logements vacants ou insalubres et inciter à la réalisation de nouveaux logements dans le volume existant
- Dans les hameaux, faciliter les réhabilitations grâce à la réduction des contraintes réglementaires à travers le règlement notamment en matière de stationnement et de prospect

Maîtriser l'évolution des groupes d'habitation et du hameau de Gerbaz (en raison du périmètre de protection du captage d'eau de Pré-Rosel) **présents sur le reste du territoire** et permettre leur développement à travers les réhabilitations et des extensions limitées.

3 Développer et pérenniser les activités et services structurant le dynamisme communal

Les activités communales sont dominées par l'agriculture et la viticulture assurant un fonctionnement pour partie en « circuit court ». Mais, Billième reste dépendante de la « commune centre » de Yenne pour les achats quotidiens et des agglomérations périphériques (notamment Chambéry) pour l'emploi, les commerces et services.

Conscient de cet élément de contexte, le projet œuvre à maintenir un dynamisme communal permettant une diversification des activités et des services.

Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies développées portent sur :

3.1 PÉRENNISER LE DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La volonté de la commune est de préserver au maximum les systèmes d'exploitation agricole par :

- La préservation des grandes entités agricoles et viticoles,

- La préservation des terrains de qualité présentant une valeur agricole au regard du rôle que jouent ces terrains dans le fonctionnement des exploitations agricoles :

- ❖ Terrains supportant des bâtiments et installations agricoles avec la préservation de l'ouverture et de la desserte sur les zones agricoles,
- ❖ Parcelles environnantes de bâtiments à préserver de l'urbanisation afin de maintenir ou développer les exploitations existantes,
- ❖ Parcelles nécessaires au fonctionnement des exploitations et aux mouvements du bétail

3.2 PRÉSERVER DES CONDITIONS NÉCESSAIRES A LA VITALITÉ DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La question du développement économique est aujourd'hui considérée à l'échelle intercommunale par l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire. En complément, il convient de préciser les conditions indispensables à la vitalité des différents secteurs économiques.

Pour cela, le projet prévoit de **conforter la mixité fonctionnelle au sein des pôles urbains de la commune**, en permettant le maintien et la création d'activités, compatibles avec la vie quotidienne des habitants : commerces, services et artisanat, cela notamment au sein du Chef-lieu.